

DOCUMENTS RELATIFS A LA REDDITION DU FORT SAINT-JEAN
ET DU FORT CHAMBLY.

Montréal, 8 juin 1775.

Monsieur,

J'expédie un parti de Sauvages dans les bois situés entre l'île aux Noix et plus bas que votre établissement, mais je vous engage à ne pas vous fier à eux au point de négliger de prendre les précautions que vous jugeriez nécessaires sans eux. Je vous recommande de faire compléter le plus tôt que vous pourrez les deux redoutes, l'une pour entourer la maison de Hazen et l'autre pour entourer les casernes; cela vous laissera plus d'hommes libres. Les soldats pourraient travailler deux ou quatre heures au plus et être remplacés, afin que l'ouvrage puisse marcher rondement. Il sera permis à ceux qui travaillent ou sont exposés à un surcroît de fatigue de mêler à l'eau qu'ils boiront une demi-chopine de rhum, à votre discrétion; mais il est entendu que quiconque s'enivrera sera privé de cette faveur.

Votre très humble serviteur

Guy Carleton.

P.S. Si vous avez besoin

de

vous pouvez en avoir
de Chambly — —

Au major Preston
commandant des troupes
à Saint-Jean.

Montréal, 5 août.

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre en date d'hier.

Il serait sans doute facile de surprendre les rebelles stationnés à la pointe au Fer et de s'emparer d'eux, mais il n'est pas à propos, pour le moment, de tenter quoi que ce soit, au delà des bornes de la province. J'ai donné des ordres pour que deux bateaux vous soient expédiés de Chambly.

Je vous transmets sous pli la relation de l'affaire du 17 que je viens de recevoir. Mille rebelles ont déserté leur camp le lendemain de l'action.

Je suis,

Monsieur,

avec haute considération

Votre très obéissant serviteur

R. Prescott.

tournez